

Facturation électronique : l'U2P tire la sonnette d'alarme sur les dérives de la réforme.



POINTS CLÉS

OBJECTIFS

vs.

RÉALITÉ

Amélioration des délais de paiement et rationalisation des circuits de facturation.



Complexité administrative accrue et/ou un coût supplémentaire à la charge des entreprises.

Limiter les impacts sur l'organisation des petites entreprises avec la possibilité de recourir à une plateforme publique de facturation,



Portail public jouant un rôle de simple annuaire.



Obligation de recourir à des plateformes privées pour se conformer aux obligations légales.

=> Echec de la simplification et de la réduction des coûts.

=> L'U2P demande au gouvernement de reprendre la concertation.

Louis MASSON

Président de l'U2P Auvergne-Rhône-Alpes.



« La réforme de la facturation électronique, censée simplifier les échanges commerciaux, se transforme en fardeau pour les petites entreprises. Alors que la mise en place d'une plateforme de facturation publique et gratuite était annoncée par le gouvernement, l'Etat se contentera finalement de mettre à disposition un annuaire de solutions couteuses et pas toujours lisibles. Cette complexité supplémentaire représente une charge de plus pour les entreprises de proximité. Une nouvelle fois, leurs besoins concrets n'ont pas été entendus et les solutions imposées par le gouvernement ne répondent pas à la réalité opérationnelle de nos TPE. Nous demandons au gouvernement de suspendre cette décision sans délai et de reprendre les échanges pour obtenir des propositions plus adaptées au fonctionnement de nos entreprises. Il est impératif de trouver des options adéquates pour protéger l'économie de proximité ».

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon,
Mercredi 23 octobre 2024

Contact Presse
Bertrand FAYET
04 72 85 06 69
b.fayet@u2p-aura.fr

U2P Auvergne-Rhône-Alpes
59 rue de St Cyr
CP404
69338 LYON CEDEX 09
Pour en savoir plus :
www.u2p-france.fr

L'U2P est l'une des trois
grandes organisations
patronales françaises.

Elle représente 2,8
millions d'entreprises,
soit les deux tiers des
entreprises françaises, et
réunit 5 organisations
qui représentent ces
catégories d'entreprises :

- la CAPEB (bâtiment),
- la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration),
- la CNAMS (fabrication et services),
- l'UNAPL (professions libérales),
- et la CNATP (travaux publics et paysage).

La réforme de la facturation électronique qui doit progressivement amener toutes les entreprises à dématérialiser leurs échanges commerciaux*, est l'exemple type d'un chantier de simplification à risque. En effet, derrière l'objectif prétendu d'une amélioration des délais de paiement et d'une rationalisation des circuits de facturation se cachent des écueils comme une complexité administrative accrue et/ou un coût supplémentaire à la charge des entreprises.

C'est pourquoi dès le lancement de ce chantier, l'U2P s'est attachée à vérifier que la réforme limite les impacts sur l'organisation et l'écosystème des petites entreprises. De fait, la possibilité prévue initialement de recourir à une plateforme publique de facturation, gratuite, était un facteur d'acceptabilité de la réforme.

Or, force est de constater que le processus de concertation entre l'Etat et les représentants des entreprises a été interrompu au profit d'arbitrages unilatéraux.

Le portail public qui devait proposer une plateforme gratuite de facturation sera en fait limité à un rôle d'annuaire et de concentrateur de données. En d'autres termes, les entreprises n'auront d'autre choix que de recourir à des plateformes de dématérialisation privées pour se conformer à leurs obligations légales. Elles devront ainsi opérer un choix de prestataire dans un paysage complexe comptant déjà plus de 70 plateformes de dématérialisation privées et dont la liste est appelée à s'allonger.

La réalité de terrain des plus petites entreprises a été totalement ignorée et les objectifs de simplification et de réduction des coûts ont échoué.

Dans ce contexte, l'U2P demande instamment au gouvernement de suspendre les dernières décisions et de reprendre le chemin de la concertation. Dans le cas contraire, le gouvernement s'orienterait délibérément vers l'instauration d'une complexité supplémentaire à l'inverse de l'objectif annoncé.

*Le 1er septembre 2026, toutes les entreprises devront être en mesure de réceptionner des factures dématérialisées. Le 1er septembre 2027, les TPE-PME et micro-entreprises devront être en mesure également d'émettre des factures dématérialisées.

“La réforme de la facturation électronique, censée simplifier les échanges commerciaux, se transforme en fardeau pour les petites entreprises. Alors que la mise en place d'une plateforme de facturation publique et gratuite était annoncée par le gouvernement, l'Etat se contentera finalement de mettre à disposition un annuaire de solutions couteuses et pas toujours lisibles. Cette complexité supplémentaire représente une charge de plus pour les entreprises de proximité. Une nouvelle fois, leurs besoins concrets n'ont pas été entendus et les solutions imposées par le gouvernement ne répondent pas à la réalité opérationnelle de nos TPE. Nous demandons au gouvernement de suspendre cette décision sans délai et de reprendre les échanges pour obtenir des propositions plus adaptées au fonctionnement de nos entreprises. Il est impératif de trouver des options adéquates pour protéger l'économie de proximité.”

Louis Masson, Président de l'U2P Auvergne-Rhône-Alpes